

infos-02



«ça vous regarde!»

Dans le cadre du projet «**AGENDA 21 pour un développement durable**», la commune de VEVEY et ses conseillers vous invitent à participer activement à la vie locale. **Pour votre information:** Les procès verbaux du Conseil Communal sont désormais consultables: sur internet, site web: www.vevey.ch - dans les cafés et restaurants veveysans et dans le hall de l'Hôtel de Ville. Les séances publiques du Conseil Communal sont retransmises sur le canal de la télévision locale ICI-TV six fois par an, avec la possibilité d'adresser vos questions ou remarques par fax ou e-mail.

Participez à la vie politique locale

Chaque habitant de Vevey (suisse ou étranger), peut faire des propositions à la Municipalité par l'intermédiaire d'un conseiller communal-relais.

Comment faire?

Vous regrouper (3 personnes minimum) : par habitants de votre quartier ou tout groupe de personnes ayant un intérêt commun (jeunes, seniors, étrangers, associations, etc.). Contacter le conseiller communal de votre choix dont la liste figure sur le site www.vevey.ch/developpement-durable/democratie-participative.htm et à l'Hôtel de Ville (greffe), pour lui soumettre vos propositions et réflexions portant sur un thème d'intérêt public (qualité de vie, sécurité, etc.). Votre conseiller communal-relais soumettra ensuite vos propositions à la Municipalité, soit par le biais d'une question, d'une interpellation ou d'une motion.

Expériences

Depuis le lancement de cette action, il y a quelques mois, des sujets tels que la sécurité des enfants dans le quartier de la Valsainte ou l'éclairage sur le quai Perdonnet, ont pu, entre autres, être traités par les conseillers communaux-relais.

Vevey par son Agenda 21 en vigueur depuis 1998 s'est engagée dans diverses actions, et valorise différents projets conformes aux principes du Développement Durable. Une partie d'entre eux sont présentés dans cette édition:

- Vevey
«Cité de l'énergie» 2
- «Les déchets, . . .
c'est l'affaire de tous!» . 3
- Quelle énergie pour
le chauffage ? 4/5
- Ecoles en action 6
- Le commerce équitable . .
gagne du terrain. 7
- Agenda / Pour en savoir .
plus / Les veveysans
s'expriment. 8

Sommaire

Cette deuxième édition du bulletin de l'Agenda 21 local de Vevey, permet de revenir sur plusieurs axes de la politique communale. Ils concernent l'énergie - avec ses 21 mesures- les déchets et la démocratie participative.

Nous inaugurons de nouvelles rubriques qui présentent des initiatives émanant des associations, des écoles et des entreprises. Un espace vous est désormais destinés sous le titre «Les veveysans s'expriment».

Par ailleurs, pour concrétiser la notion de démocratie participative (cf. ci-dessus) vous pouvez prendre connaissance du projet de plan directeur régional mis en consultation publique et nous vous encourageons à donner votre avis sur ses perspectives futures pour la région.

Bonne lecture

Michel Bloch Coordinateur Agenda 21 local

Avec le soutien de



Imprimé sur papier recyclé
avril 2001

Vevey

«Cité de l'énergie»

Extraits du catalogue de mesures

- la piscine de Vevey-Corseaux plage devraient être équipées cette année encore de 300m² de capteurs solaires, pour le préchauffage de l'eau des piscines et des douches.
- utiliser le bois comme énergie pour une centrale de chauffage à distance.
- diminuer les consommations d'eau des WC publics et fontaines
- articles spécifiques «énergie» dans le bulletin Agenda 21

Winterthur

Agence générale de Vevey
Roger Goumoëns

«Nous prenons en compte les aspects du développement durable dans nos décisions».



La procédure d'octroi du label «Cité de l'énergie» a été normalisée en 1997 et à ce jour, 47 villes et communes suisses ont obtenu cette distinction. En Suisse romande, le label a déjà été octroyé à Neuchâtel, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Chézard-St-Martin, Delémont, Sion, Montreux, Fribourg et Morges. Plusieurs autres communes se sont intéressées à cette démarche qui s'inscrit dans le processus d'un développement durable. C'est également le cas de la ville de Vevey qui a eu l'honneur de recevoir ce label des mains du président de la Confédération, en date du 30 janvier 2001, à Berne, lors du lancement officiel de la nouvelle campagne d'économie d'énergie intitulée **SuisseEnergie**. Vevey est ainsi la dixième ville romande et la quatrième ville vaudoise à recevoir cette distinction.

Récompensant les villes ou villages qui s'engagent dans le domaine des économies d'énergies, le label «Cité de l'énergie» est attribué suite à l'évaluation des mesures appliquées par les communes.

Un éventail d'actions est proposé dans **un catalogue regroupant plus de cent propositions** touchant les domaines du bâtiment, de l'aménagement du territoire, de la distribution d'énergie, de l'eau, des transports et du trafic, de l'information et de l'organisation interne.

A Vevey, quelques unes de ces mesures ont déjà été appliquées dans certains bâtiments communaux et ont permis d'économiser plus de 540'000 francs pour un investissement de 230'000 francs.

Poursuivant dans cette voie, la Municipalité de Vevey vient de définir son programme de politique énergétique pour le futur et a également créé un poste de délégué à l'énergie. Ce programme comprend vingt et une mesures, parmi lesquelles nous pouvons mentionner:

- Recourir aux énergies renouvelables
- Etablir un bilan énergétique des bâtiments communaux.
- Appliquer le standard **Minergie** pour certains bâtiments (voir au dos).
- Optimiser la gestion de l'eau.
- Créer un fonds spécial pour financer de nouvelles études énergétiques ou des renouvellements d'installations de chauffage du parc immobilier communal. Il pourra être alimenté entre autres, par une partie des économies financières réalisées.
- Favoriser la mobilité des piétons et des cycles dans le cadre des aménagements publics.
- Elaborer des lignes directrices pour les achats communaux.
- Informer la population sur différentes formes d'économies d'énergie.

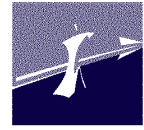
Nous espérons que ces mesures, aussi modestes soient-elles, puissent servir d'exemple pour d'autres collectivités, tout en contribuant à l'amélioration de notre cadre de vie.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction de l'Urbanisme, tél. 925.52.75



Nestlé
GOOD FOOD
GOOD LIFE

«Les déchets... c'est l'affaire de tous!»



S A T O M

Protège

ton environnement

Usine de traitement
des déchets Vaud-Valais

Tel était, en 1995, le slogan de la campagne de sensibilisation en matière de gestion des déchets urbains. Dès lors, le concept global de gestion des déchets a toujours plus tendu vers le principe du «pollueur-payeur».

Diverses initiatives ont vu le jour dans notre ville pour faciliter l'évacuation et la récupération des déchets: La collecte des objets encombrants sur appel: plutôt que le réflexe du «tout à la rue», l'individu réfléchit à la destination de l'objet en bon état dont il veut se séparer. Peut-il en faire profiter un voisin ou une association caritative? Les marchands d'appareils électriques/électroniques collaborent dans le cadre de leurs obligations légales à la récupération des appareils usagers.

Une animatrice déchets de Satom collabore également avec la ville de Vevey pour sensibiliser les élèves à la problématique du recyclage.

Le **Troc'Aid**: pour échanger, donner ou vendre à petit prix machines, meubles, jouets ou livres, notamment.

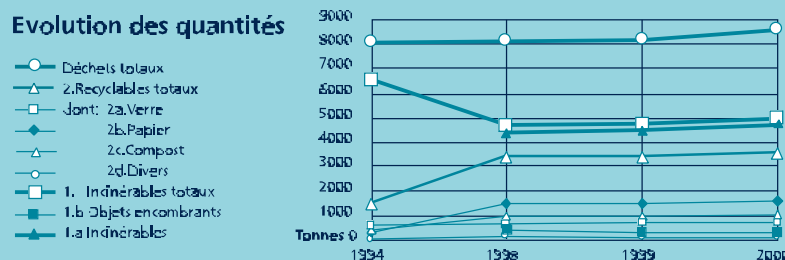
Les **Matinées débarras du samedi matin**: il est ainsi possible de débarrasser caves, galetas et garages de façon délocalisée dans les quartiers. Libre à chacun de récupérer l'un ou l'autre objet dont il pourrait avoir l'utilité.

Des usagers majoritairement convaincus par une politique dynamique des déchets ont permis, dès 1995, de maintenir le recyclage au niveau respectable de 42% du gisement total. Ce taux pourrait aisément atteindre 50% si l'on pensait davantage à la récupération des matières organiques du ménage. La classe MSSPII du CESSEV a effectué récemment une expérience d'inventaire des sacs poubelles. Ces derniers contenaient une part importante de matières organiques facilement transformables en compost.

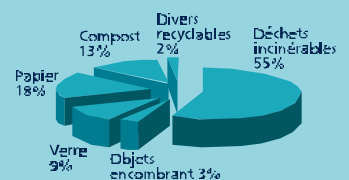
Défi pour les 5 ans à venir: recycler davantage les déchets organiques de cuisine.

Les quelques chiffres et graphiques ci-après donnent un aperçu de l'évolution de la gestion des déchets depuis 1994.

Evolution des quantités



Répartition des déchets année 2000



Au niveau du ménage, une bonne organisation permet de remédier aux difficultés de stockage de ces déchets (bidon spécial, sacs biodégradables, évacuation régulière aux centres de collectes de quartier). Ainsi soustraits de l'incinération, ces déchets organiques pourront être collectés et traités de manière efficace



COMPAGNIE
INDUSTRIELLE ET
COMMERCIALE DU
GAZ SA

Quelle énergie pour le chauffage?

1800 VEVEY

«Gaz naturel...
c'est l'avenir
qui compte!»

... ou comment un comportement citoyen contribue à protéger l'environnement.

Les écobilans de l'OFEFP présentent des différences claires «Énergie de chauffage à partir du mazout, du gaz naturel ou du bois?»- c'est à cette question que répond l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEFP) à l'aide de trois méthodes comparatives reconnues au niveau international. Les exemples des villas (puissance de chauffage de 10 kW) et des immeubles locatifs (puissance de 100 kW) ont été traités.

Comparaison des effets sur l'environnement des différents systèmes de chauffage

Dans son Document Environnement n° 315 (juillet 2000), l'OFEFP compare entre eux les systèmes de chauffage au mazout, au gaz naturel et au bois selon trois méthodes:

la méthode de la saturation écologique (ecofacteurs 1997), la méthode de l'éco-indicateur 95rf; et la méthode de la demande d'énergies non renouvelables.

Les chaînes de procédés des systèmes de chauffage englobent l'extraction du pétrole et du gaz naturel ainsi que la croissance du bois, la mise à disposition du combustible y compris son transport, la fabrication des chaudières et le fonctionnement des installations de chauffage. Dans la mise à disposition des agents énergétique, on inclut aussi les infrastructures nécessaires. Selon la méthode de calcul des facteurs de charge de l'environnement (FCE), le chauffage au gaz avec 25 mios de points de charge est le meilleur, suivi de près par les copeaux de bois (environ 28 mios de FCE). Le bois en bûches est un peu moins bon, alors que le chauffage au mazout avec 45 mios de FCE et plus (selon la puissance) pollue davantage l'environnement.

Gaz naturel et copeaux de bois, premiers de la classe.

Méthode de la saturation écologique

Le gaz naturel surpasse le mazout, dans un rapport proche de 1 à 2, d'après la méthode de la saturation écologique. La production de CO₂ - qui joue un grand rôle pour les agents énergétiques fossiles - ne compte guère avec les copeaux de bois, mais par contre ce sont les particules PM*, par leurs effets sur la santé humaine et les oxydes d'azote avec des effets similaires, qui pèsent sur le bilan.

La méthode de l'éco-indicateur 95rf

Avec cette méthode, l'OFEFP ne compare, dans la classe 10 kW (villas familiales), que le mazout et le gaz naturel, ce dernier étant mieux placé dans un rapport de 1 à 1,9, vu que toutes ses substances présentent des retombées potentiellement plus faibles sur l'environnement.

Le gaz naturel a le meilleur éco-indicateur 95rf.

Étonnamment, dans la classe des immeubles locatifs (50-100 kW) , le chauffage au bois est presque aussi mauvais que le chauffage au mazout. Malgré sa faible participation aux effets de serre en regard des deux autres, son potentiel de smog hivernal est bien plus élevé que pour le chauffage au mazout. Comparé au chauffage au mazout, le chauffage au gaz a des émissions de CO2 un peu plus faibles (effet de serre).

Méthode selon la demande d'énergies renouvelables

Le bois est bien évidemment le plus favorable de tous sous l'angle de la demande d'énergies renouvelables; et le gaz devance de très peu le mazout (1: 1,05). On peut en déduire qu'il conviendrait plutôt d'éviter le chauffage individuel au bois dans les régions à forte densité de population – à cause du smog qu'il génère –, il est par contre recommandé dans les régions rurales où la matière première est abondante et à proximité.

Les centrales à bois de chauffe à distance constituent – en recourant à des filtres spéciaux – une alternative aux inconvénients précités.

Les différences relatives des systèmes de chauffage évalués placent le gaz en bonne position. Dans deux méthodes d'évaluation, il pollue l'environnement environ moitié moins que le mazout. Et ce, en dépit du fait que le mazout est très favorablement évalué avec une chaudière à condensation, et que la modulation du brûleur économe en énergie n'a pas été prise en compte.

Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA
Gén.-Guisan 28 1800 Vevey 021 925 87 87

* PM: particules moyennes



Serono International S.A.
15bis, chemin des Mines
Case postale 54
CH-1211 Genève 20
Tél 41 22 739 30 00
Fax 41 22 731 21 79

Ecoles en action

Mesure de la pollution de l'air par cartographie des lichens à Vevey



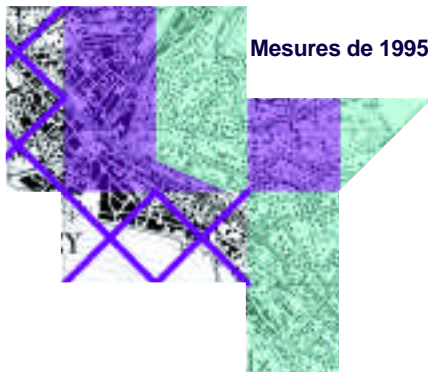
Depuis 1988, des mesures de pollution de l'air ont été faites à Vevey par cartographie des lichens selon une méthode proposée par le WWF. Les élèves des classes de 9e scientifique ont effectué ce travail. Il s'agit de répertorier la fréquence de 6 espèces de lichens sur des arbres au tronc bien vertical de 4 variétés différentes: tilleuls, frênes, chênes et érables planes. Par chance ces arbres sont assez fréquemment plantés dans les rues de Vevey, particulièrement les tilleuls. Les élèves, répartis par groupes, ont procédé au comptage en différents points de la ville et des environs: 4 arbres ont ainsi été observés et cartographiés dans chaque «quadrat» de 250 m de côté d'après le quadrillage kilométrique de la carte nationale au 1: 25'000°.

Pour résumer les renseignements fournis par la méthode, disons que, plus il y a de lichens sur le tronc d'un arbre isolé, moins l'air qui l'entoure est pollué. Les résultats des 3 derniers recensements ont été résumés sur les cartes ci-dessous sur lequel les couleurs ont la signification suivante:

- violet foncé - zone à forte pollution atmosphérique
- vert pâle - zone à pollution atmosphérique moyenne
- violet clair - zone à faible pollution atmosphérique

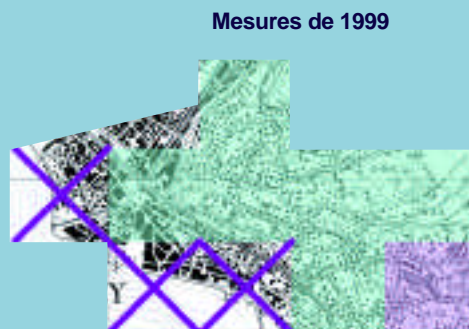
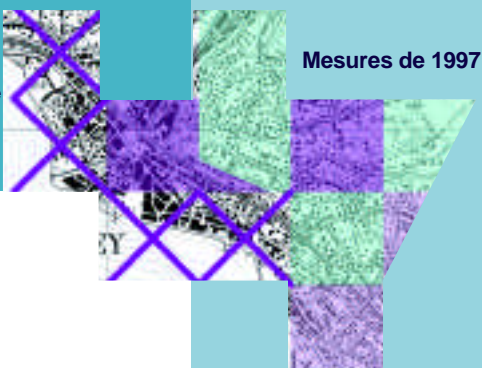
Les premiers comptages en 1988 ont montré que le centre et les quartiers en dessous de la terrasse de St Martin sont caractérisés par une pollution de l'air en général forte (zone rouge) les quartiers moins densément construits et ceux situés en dessus de l'altitude de 400 m (correspondant approximativement à la hauteur de la terrasse de St Martin) sont en général caractérisés par une atmosphère moyennement polluée, mais le vert, zone faiblement polluée, était absent des cartes. Le dernier comptage effectué en automne 1999 a montré que la situation a évolué favorablement: les zones rouges ont totalement disparu, et le vert est bien présent. Ces déterminations n'ont pas la prétention d'être aussi précises que celles qui seraient effectuées par un institut universitaire, disposant d'appareils de mesure sophistiqués. Elles ne sont qu'une approximation globale, mais elles donnent une idée générale de l'état de pureté de l'air dans la région veveysanne.

J. Wirz



Forme de la carte:
périmètre observé

- : fortement pollué
- : moyennement pollué
- : faiblement pollué
- : pas de mesure possible (aucun arbre adéquat)



Le commerce équitable gagne du terrain

Les Magasins du Monde constituent un réseau européen de 3000 points de vente qui distribuent des articles alimentaires et artisanaux produits par des coopératives du Tiers-Monde.

Ces magasins – tout comme d'autres chaînes en Europe, en Amérique, en Australie et au Japon – montrent par leur existence même qu'il est possible de mettre en place une structure économique différente de la mondialisation ultra-libérale qui régit actuellement le commerce international.

Leurs animateurs – essentiellement des bénévoles – s'efforcent de sensibiliser l'opinion à des valeurs qui ne visent pas le profit maximum, sans souci du long terme. La solidarité, la justice, le respect de l'homme et de la nature doivent faire du client passif un « consomm'acteur » responsable de ses choix et de l'avenir de la planète.

Les organismes du commerce équitable offrent aux producteurs des conditions propres à favoriser durablement l'amélioration de leurs conditions de vie. Notamment une rémunération équitable, supérieure au prix du marché et qui prennent en compte les coûts réels de la production. Ou encore le paiement anticipé pour éviter l'endettement des producteurs, la limitation du nombre des intermédiaires ou la mise sur pied d'une assistance technique.

De leur côté, les producteurs doivent remplir des conditions très strictes pour bénéficier de ces avantages. Comme par exemple investir dans l'éducation ou la santé le surplus encaissé, privilégier les techniques qui préservent l'environnement, ou s'organiser d'une manière participative et démocratique. Des organisations de contrôle, comme la Fondation Max Havelaar, veillent au respect de ces contrats qui visent le long terme, et distribuent des labels de qualité aux produits jugés conformes.

Si la pratique du commerce équitable relevait de l'utopie à ses débuts, il y a 50 ans, force est de reconnaître qu'elle s'organise d'une manière de plus en plus professionnelle, jusque sur le plan international, et que sa part du marché ne cesse de croître. Certes les pourcentages sont encore symboliques en comparaison de la part des multinationales, mais il est des symboles qui font vivre. Au propre comme au figuré.

Documentation à la disposition des personnes intéressées.

Possibilité de participer à l'activité du magasin en tant que bénévole ou de devenir membre sympathisant de l'Association.

HELSANA
les idées santé

Le Magasin du Monde de Vevey a été créé en 1998 par une équipe de personnes motivées, toutes bénévoles, qui proposent à la vente une grande variété de produits alimentaires et artisanaux en provenance du Tiers-Monde. Ce magasin pas comme les autres dispose également d'un « coin-lecture » où les clients peuvent se documenter par la lecture de divers périodiques, tout en dégustant un thé ou un café issu du commerce équitable.


magasin du monde
solidaires au quotidien

Rue du Conseil 20
tél. / fax.
021/922.71.07
www.mdm.ch
Ouverture:
mardi - vendredi
10h-18h
samedi 10h-17h

Les veveysans s'expriment.

Des idées, des suggestions?

envie de réagir à l'un ou l'autre article?

N'hésitez pas à nous en faire part en écrivant à
Agenda 21 de Vevey,
Grande Place 5, 1800 Vevey
ou par mail:
agenda21@vevey.ch

Les avis transmis seront publiés, dans la mesure du possible, dans nos prochaines éditions.



Aigle Rue du Rhône 14 - 1860 Aigle
Monthey Rue du Fay - 1870 Monthey

Agenda

Quels labels dans notre assiette?

Semaine de l'information alimentaire

Du 7 au 12 mai 2001 à Vevey

Avec la participation de Coop, Manor et Migros ainsi que plusieurs commerces de la ville et de maraîchers du marché du samedi.

Campagne de promotion de labels alimentaires.

Débat: jeudi 10 mai, 19h30, salle du Panorama-Vevey, sur le thème «Transparence et crédibilité des labels».

Marché: samedi 12 mai, promotion de produits du terroir.

Exposition sur le plan directeur régional

Participez au développement de la région en donnant votre avis

Du 30 mars au 30 avril 2001 - Grande salle de Saint-Légier

lu - ve 16h00 - 20h00 sa 10h00 - 15h00

Information publique le 24 avril de 18h00 à 20h00

Site web: <http://www.regionriviera.ch>

Pour en savoir plus

<http://www.vevey.ch/developpement-durable/democratie-participative.htm>

<http://www.agenda21local.ch>

<http://www.agora21.org/>

<http://www.minergie.ch>

<http://wwf-ch.3way.ch/fr/> «évaluez vos émissions de gaz à effet de serre»

<http://www.greenpeace.org/~geneng/> liste des produits comportant des OGM

Votre région au quotidien

Vevey Rue du Simplon 5 - 1800 Vevey

Montreux Avenue des Planches 22 - 1820 Montreux

Prochaines éditions : septembre et novembre 01.